

**Communiqué final de la 75<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission africaine des  
droits de l'homme et des peuples**

**Session virtuelle  
19 juillet - 2 août 2023**

1. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) a tenu sa 76<sup>ème</sup> Session ordinaire (la Session) virtuellement, du 19 juillet au 2 août 2023.
2. La Session a été présidée par l'Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu, Président de la Commission, assisté par l'Honorable Commissaire Maya Sahli-Fadel, Vice-présidente.
3. Dans son allocution, le Président de la Commission a mentionné sa réélection pour un second et dernier mandat de six (6) ans en tant que citoyen de la République démocratique du Congo, représentant l'Afrique centrale, et a félicité les trois (3) autres Commissaires, à savoir, l'Honorable Commissaire Hatem Essaiem, de la Tunisie, représentant l'Afrique du Nord, réélu ; l'Honorable Commissaire Maria Teresa Manuela de l'Angola, représentant l'Afrique australe, réélue ; et l'Honorable Commissaire Salma Sassi-Safer, de l'Algérie, représentant l'Afrique du Nord, nouvellement élue.
4. Les membres suivants de la Commission ont participé à la Session :
  - i. L'Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu, Président ;
  - ii. L'Honorable Commissaire Maya Sahli-Fadel, Vice-présidente ;
  - iii. L'Honorable Commissaire Solomon Ayele Dersso ;
  - iv. L'Honorable Commissaire Hatem Essaiem ;
  - v. L'Honorable Commissaire Maria Teresa Manuela ;
  - vi. L'Honorable Commissaire Mudford Zachariah Mwandenga ;
  - vii. L'Honorable Commissaire Marie Louise Abomo ;
  - viii. L'Honorable Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie ;
  - ix. L'Honorable Commissaire Ourveena Geereesha Topsy-Sonoo ;
  - x. L'Honorable Commissaire Idrissa Sow ; et
  - xi. L'Honorable Commissaire Litha Musyimi-Ogana.
5. La Commission a adopté son ordre du jour, avec des amendements.
6. La Commission a examiné et adopté les documents ci-après :
  - i. Document sur l'interprétation de l'article 56 (2) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte) ;

- ii. Étude sur le recours à la force ;
- iii. Document sur les procédures opérationnelles / méthodes de travail pour la Coordination ;
- iv. Note conceptuelle – Un cadre global pour le suivi de la mise en œuvre des missions de promotion de la Commission ;
- v. Document sur les valeurs africaines.

7. La Commission a examiné et adopté les rapports suivants :

- i. Rapport du Secrétariat sur l'admission administrative des communications ;
- ii. Rapport sur l'Audit des Communications ;
- iii. Rapport de la réunion du Groupe de travail sur les communications ;
- iv. Rapport sur l'état des actions de suivi des 74<sup>ème</sup> et 75<sup>ème</sup> Sessions ordinaires ;
- v. Rapport sur les Décisions des 74<sup>ème</sup> et 75<sup>ème</sup> Sessions ordinaires ;
- vi. Rapport sur la Participation de la Commission à la Retraite du Comité des représentants permanents (COREP), à Kigali, sur la Réforme institutionnelle de l'UA ;
- vii. Rapport de la Secrétaire de la Commission ;
- viii. Rapport sur l'Allocation budgétaire 2024 pour la Commission ;
- ix. Rapport du Président du Comité consultatif chargé des affaires relatives au budget et au personnel ;
- x. Rapport sur l'état de la mise en œuvre du Plan de travail annuel 2023 ;
- xi. Rapport de mission en Tanzanie en préparation de la 77<sup>ème</sup> Session ordinaire.

8. La Commission a également examiné et adopté l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2021-2025 de la Commission.

9. La Commission a examiné et adopté les Observations finales sur les Rapports périodiques ci-après :

- i. Rapport périodique de la République de Zambie ;
- ii. Rapport périodique de la République du Sénégal.

10. En ce qui concerne les Communications, la Commission a examiné et adopté un nombre total de seize (16) décisions comme suit :

- i. Six (6) Communications sur le Fond ;
- ii. Sept (7) Communications sur la Recevabilité, dont trois (3) déclarée recevable et quatre (4) déclarées irrecevables ;
- iii. Deux (2) Communications pour Radiation ; et

iv. Une (1) demande de Retrait.

11. S'agissant des Résolutions, la Commission a examiné et adopté les trois (3) Résolutions suivantes :

- i. Résolution sur l'inclusion des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées internes et des apatrides dans les systèmes nationaux, les services et les opportunités économiques en Afrique ;
- ii. Résolution sur la grave détérioration de la situation des droits de l'homme dans la République du Soudan à la suite de la guerre déclenchée le 15 avril 2023 ;
- iii. Résolution sur les mesures à prendre par la Commission en cas de retard prolongé dans la Soumission du Rapport initial (approche proactive).
- iv. **Résolution sur la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique ;**
- v. **Résolution sur la Situation des Droits de l'Homme au Sénégal.**

12. Les Résolutions adoptées sont publiées sur le site web de la Commission : [www.achpr.org](http://www.achpr.org).

13. La 77<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission se tiendra du 20 Octobre au 9 novembre 2023, à Arusha, République-unie de Tanzanie.

**Fait le 2 août 2023.**